**Processus de labellisation d’un Interclubs**

Ce document a été rédigé par le Comité du Morbihan de Judo à l'attention des clubs de judo du département souhaitant obtenir le label. Les différentes phases du processus de labellisation, de la demande de dossier jusqu'à la remise du label, y sont explicitées.

**La labellisation concerne les interclubs d’enfants de catégories d’âge poussin(e)s, mini-poussin(e)s et baby-judo licenciés en et hors du Morbihan.**

La labellisation doit être comprise comme une reconnaissance des initiatives locales conventionnées autour des engagements suivants :

* *Être affilié à la FFJDA et respecté ses statuts et son règlement*
* *Être à jour de sa cotisation club pour l’année civile en cours*
* *Avoir un encadrement technique et pédagogique en conformité avec les instances fédérales*
* *100% des adhérents du club organisateur et des clubs invités à l'interclubs doivent être licenciés à la FFJDA*
* *Inviter trois clubs au minimum*
* *Engagement des clubs et des dirigeants bénévoles à respecter les valeurs et l’esprit du judo*
* *Exprimer le souhait de faire reconnaître la qualité de son travail*

Demander la labellisation de son Interclubs est une démarche volontaire que fait l'association en vue d'obtenir sa reconnaissance et de bénéficier des mesures qui y seront liées. Le type d’animation reste du ressort du club organisateur (confrontation au sol, debout, circuit technique…). Aucun enfant ne pourra être éliminé après seulement une prestation et chacun recevra une récompense (goûter, diplôme, médaille, lot publicitaire…).

La demande de labellisation (une par club et par saison sportive) est à faire auprès du Comité du Morbihan de Judo.

Cette labellisation est délivrée par la « Commission labellisation Interclubs » du comité départemental, représenté par Jean Le Priol.

1/2**Donner le label à une association sportive de judo, c'est reconnaître son inscription dans un processus permanent d'amélioration de sa qualité.**

**Quel est l’intérêt de demander la labellisation de son Interclubs ?**

Aide financière : le montant est de 150€ à 250 € selon le nombre de participants.

Incorporation des participations dans le « Challenge de la vitalité des clubs ».

Garantie pour les clubs invités d’une organisation conforme aux normes de la FFJDA (licenciement, certificat médical, gratuité de la manifestation…).

Caution morale de la fédération, le label est une garantie que l'organisateur a pris l'engagement de respecter les conditions de sécurité et d'encadrement en conformité avec les textes officiels de la FFJDA.

Le club organisateur devra veiller à ce que chaque participant soit récompensé d'une manière équitable : goûter, diplôme, petit cadeau etc…

Prêt de tatamis et/ou de tableaux de marque mécaniques par le comité en fonction des disponibilités (transport à la charge du club organisateur).

Communiqué de presse valorisant l’action.

**Procédure pour obtenir la labellisation de l’Interclubs**

**1) Retrait du dossier de labellisation *(téléchargement sur le site)***

* *Fiche de demande de labellisation d’interclubs*
* *Coupon-réponse par les clubs invités*
* *Déclaration d’animation FFJDA*

**2) Dépôt de candidature**

Dossier complet à transmettre par courrier au CD56 deux mois minimum avant l’interclubs :

* *Formulaire de demande de labellisation*
* *Règlement de l’animation*
* *Déclaration d’animation FFJDA*
* *Liste des clubs invités, obligatoirement affiliés par la FFJDA*

**3) Décision par la « commission de labellisation » de la demande**

* *Validation du dossier sous un mois minimum*
* *Envoi du courrier de labellisation au club*

**4) Après la manifestation :**

* *Transmission du compte-rendu et articles de presse liés à la manifestation dans un délai*

*de deux mois maximum*

* *Validation du dossier par la commission sous un mois à dater de la réception du dossier*
* *Compte rendu de l’animation sur le site du CD 56*